



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



C. F. P. P. A.
QUETIGNY-PLOMBIERES
LES DIJON



**Partenariat avec
la Chambre
d'Agriculture**



Option Réussite

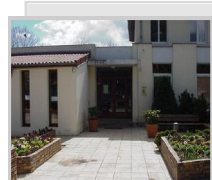
Contact :

Mme Janie GAUTHIER

M. Dominique GUYON

Coordonnateurs

03 80 71 80 61- 03 80 71 80 40



**BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE
D'EXPLOITATION AGRICOLE (BPREA)
DE NIVEAU IV
DE SEPTEMBRE 2017 A JUILLET 2018**

- La formation B.P. R.E.A. est une formation individualisée basée sur le projet professionnel du stagiaire
- Permettre au stagiaire de justifier de la capacité professionnelle requise pour obtenir les aides à l'installation ou permettre au salarié d'accéder rapidement à des postes de responsabilité au sein d'une exploitation.

Objectifs :

- Préparation au métier pour les futurs agriculteurs qui doivent justifier de la capacité professionnelle pour obtenir les aides de l'état.
- Qualification professionnelle de futurs salariés qui envisagent de travailler en milieu agricole.

Conditions d'admission :

Avoir plus de 18 ans - Etre sorti du système scolaire depuis plus d'un an -

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous devez faire valider votre projet professionnel par votre prescripteur (Pôle emploi ou mission locale) Posséder un diplôme de niveau V ou plus, et justifier de 2 ans d'activité professionnelle lors de l'obtention de la dernière UC ou Avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde du cycle de l'enseignement secondaire.

Si vous avez moins de 26 ans et que vous êtes titulaire d'une qualification professionnelle : vous devez bénéficier d'un CIVIS ou d'un ANI ou que la formation concerne les secteurs prioritaires (cf agro alimentaire).

Etre libre de tout engagement. Les candidats ne justifiant pas des diplômes ou durées de formation cités ci-dessus, devront attester :

soit de 2 années d'activité professionnelle effective avant l'entrée en formation dans un secteur professionnel correspondant aux finalités du diplôme, Soit de 5 années d'activité professionnelle dans un autre secteur.

Financement :

Formation financée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, le FSE et le FPSPP.

Demands d'emploi : les stagiaires sont rémunérés soit par le Pôle Emploi ou l'ASP

Autre public : si vous êtes salarié vous pouvez bénéficier d'un Congé Individuel de Formation (CIF) ; renseignements auprès du service du personnel de votre entreprise (OPCA)

Le contenu de la formation (1270 heures)

Le diplôme Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole est délivré après l'obtention de 12 Unités Capitalisables (UC), réparties comme suit :

⇒ 4 domaines de formation (en dehors de l'accueil et du positionnement)

UC Générales : 2 UC générales pour la formation de base :

Expression-Communication, Mathématiques, Sciences, Economie politique des territoires, Effet environnement

UC Professionnelles : 6 UC Professionnelles :

Approche globale, Territoire et développement, Gestion du travail, Suivi administratif et Gestion de l'E.A., Commercialiser les produits de l'exploitation, Elaborer un projet professionnel

UC Techniques : 2 UC concernant les pratiques professionnelles du coeur de l'activité dans les spécialités productions végétales et productions animales

Conduire un atelier de production

2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE)

Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises ou une ouverture sur d'autres activités, en relation directe avec la spécialité et le projet professionnel.

Possibilité de restauration sur le site de Quetigny (self du lycée)

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de Quetigny-Plombières Lès Dijon

21, Bd. Olivier de Serres – 21800 QUETIGNY
☎ 03-80-71-80-40 - cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



C. F. P. P. A.
QUETIGNY-PLOMBIERES
LES DIJON



Partenariat avec
la Chambre
d'Agriculture



Option Réussite



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA PÊCHE



Objectifs du stage en entreprise :

- Prendre contact avec le milieu dans lequel le signataire exercera sa future activité professionnelle
- Se familiariser avec d'autres techniques gestuelles que celles proposées au Centre et se rendre compte des possibilités d'adaptation d'une entreprise à l'autre.
- Proposer un document écrit que le stagiaire présentera pour l'obtention de son UC ou permettre l'observation de tâches d'encadrement.
- En fonction des périodes, les objectifs seront personnalisés.

L'individualisation :

- ⇒ Une partie de la formation peut être suivie en FOAD (Formation Ouverte A Distance)
- ⇒ Certaines unités peuvent être validées en début de formation, la durée du parcours diffère donc selon les cas
- ⇒ Les acquis professionnels et le niveau de formation seront donc autant que possible adaptés aux besoins du candidat.
- ⇒ La formation est basée sur des cours théoriques, des travaux pratiques réalisés sur l'exploitation agricole de l'EPL, des visites d'exploitations agricoles pour découvrir un autre contexte professionnel.

La formation :

Un parcours individuel de formation est défini pour chaque candidat à l'issue de la première semaine de formation au centre et comprend :

- * un positionnement par rapport aux objectifs de formation.
- * une validation d'acquis si le niveau du stagiaire le permet.

Démarche Qualité Application du décret

- 1 L'identification précise des objectifs de la formation et de son adaptation au public formé
- 2 L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics
- 3 L'adéquation des moyens pédagogiques techniques et d'encadrement de l'offre de formation
- 4 La qualification professionnelle et la formation professionnelle du personnel en charge de la formation
- 5 Les conditions d'information au public sur l'offre de formation, ses délais d'accès, et les résultats obtenus
- 6 La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

Résultats aux examens :



Moyenne sur 4 ans

Débouchés :



Taux moyen d'insertion sur 3 ans

Conditions d'inscription :

- Un dossier de préinscription accompagné d'une lettre de motivation et d'un curriculum-vitae
- Photocopie de votre carte d'identité, du dernier diplôme obtenu ou relevé de notes
- Une photo d'identité

Frais de formation :

- Gratuit pour les stagiaires de la formation professionnelle
- Frais d'inscription de 150€ pour CIF et hors conventionnement

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de Quetigny-Plombières Lès Dijon

21, Bd. Olivier de Serres – 21800 QUETIGNY
☎ 03-80-71-80-40 - cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr